



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 19225

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la décision du Conseil européen de réduire le programme d'aide alimentaire envers les plus démunis de 3,5 milliards d'euros pour 20 pays, à 2,5 milliards pour 28 pays. Ce fonds est très insuffisant au regard des enjeux de subsistance de nos concitoyens les plus fragiles, 18 millions à 20 millions d'Européens ayant eu recours aux associations caritatives pour manger à leur faim et la somme de 72 millions d'euros reçue jusqu'à présent par la France ayant permis de distribuer 130 millions de repas. Les Banques alimentaires, la Croix Rouge, les Restos du Cœur, le Secours populaire français et l'ensemble du mouvement caritatif dénoncent les conséquences de ce choix qui, soulignent les associations, montre que « l'aide humanitaire alimentaire n'est pas une priorité de l'Europe ». Et cette situation est d'autant plus dramatique qu'elle survient au moment où l'enfoncement de l'Union européenne dans la crise entraîne l'accroissement des difficultés, fait exploser le nombre des exclus et met les associations dans l'incapacité de répondre à une demande croissante. Il insiste sur le fait que ce sont les accidents de la vie tels que la séparation ou la maladie qui obligent à recourir à l'aide alimentaire mais que la précarisation du travail est l'un des déclencheurs majeurs, selon l'étude réalisée par les Banques alimentaires. Il rappelle l'exigence des associations pour le maintien des aides à la même hauteur que le plan précédent et le remercie de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de mettre en œuvre pour qu'au niveau européen, les décisions puissent être revues.

Texte de la réponse

Le ministre en charge de l'agriculture tient à rappeler, en accord avec le souhait exprimé par le Président de la République, le soutien de la France à un mécanisme européen en faveur des plus démunis. La crise actuelle est suffisamment grave pour qu'une telle aide, essentielle pour de nombreuses associations caritatives et leurs bénéficiaires, ne soit pas supprimée mais soit au contraire confortée. Le compromis politique dégagé en 2011 n'a permis qu'une prorogation temporaire de ce programme européen. Il a en effet été acté que celui-ci ne perdurerait, dans sa forme actuelle, que jusqu'au 31 décembre 2013. En ce sens, il faut saluer l'initiative de la Commission européenne de créer un nouvel instrument, le Fonds européen d'aide aux plus démunis, qui permettra de conserver une aide européenne aux personnes les plus démunies. Les modalités de fonctionnement de ce fonds, qui émanera du budget de la politique sociale européenne, sont en cours de discussion dans les instances européennes. Le Gouvernement sera, à cette occasion, vigilant sur l'importance, bien identifiée par la Commission européenne, de réaffirmer la vocation avant tout alimentaire de cet outil. Au-delà de cet élément, il était nécessaire d'assurer les ressources de ce nouveau fonds, en sécurisant une dotation suffisante dans le cadre des négociations sur le budget européen. A cet égard, le compromis trouvé par les chefs d'État et de Gouvernement lors du Conseil européen des 7 et 8 février derniers sur les perspectives financières 2014-2020 constitue une double victoire : - d'une part, la poursuite d'une aide européenne aux plus démunis est confirmée au-delà de 2013, malgré les réticences de certains Etats membres ; - d'autre part, le budget alloué à cette politique est maintenu à hauteur de la proposition initiale de la Commission (2,5 Milliards d'euros), et n'est donc pas affecté par les demandes de coupes exprimées par certains pays de manière

récurrente. Ces deux éléments témoignent d'une volonté politique forte des chefs d'État et de Gouvernement, et plus particulièrement du Président de la République français qui a récemment rappelé, lors de son discours du 5 février devant le Parlement européen, la nécessité que le budget soutienne les Européens les plus fragiles et les plus exposés à la crise, y compris sur l'enjeu du programme d'aide aux plus démunis qui, selon le Président de la République, devait être non seulement préservé, mais correctement doté. Les objectifs qu'il avait fixés sont donc atteints.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19225

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2022

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2787